

LIBRARY

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 7 mars 1974
PG/ab

Groupe du Porte-Parole

remis au telex à : 16 h

Priorité P 1

Note BIO (74) 49 aux Bureaux nationaux
c.c. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

432

Réunion de la Commission

Au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, le Porte-Parole a commenté les points suivants :

- 1. - a) Actions communautaires possibles en matière d'éducation et,
- b) Communication au Conseil destinée à accélérer les travaux en matière de reconnaissance mutuelle de diplômes

Après avoir excusé M. Dahrendorf qui devait tenir une conférence de presse sur ces deux sujets, le Porte-Parole a déclaré :

ad a) La Commission a adopté un programme d'action en matière d'éducation. Elle le soumettra aux ministres de l'éducation. Dans ce programme, elle prévoit des actions dans le secteur de la libre circulation pour étudiants, professeurs et autres personnes dans les ressorts éducation et jeunesse. Dans une deuxième section, ce programme s'occupe de l'éducation des enfants des ouvriers migrants qui devraient profiter d'un enseignement tel qu'ils ne soient pas discriminés ni dans leurs pays d'origine, ni dans le pays où ils reçoivent leur éducation.

Finalement, le programme vise à adapter l'éducation à l'existence d'une Communauté européenne. A ce sujet, des études de langues vivantes et des études de questions européennes devraient être favorisées, ainsi que la coopération entre les écoles et universités dans les différents pays membres. La Commission propose la création d'un comité européen pour la coopération en matière d'enseignement. Celui assurerait un échange d'informations et il assisterait à l'élaboration des activités à prévoir.

ad b) La Commission a adopté les lignes directrices pour la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et d'autres titres, en application de l'article 57 du Traité. Elle les soumettra au Conseil sous forme d'une proposition de résolution. Elle espère ainsi faciliter la future discussion au Conseil qui est déjà saisi d'un certain nombre de directives à ce sujet. La Commission constate que la qualité des diplômes dans la Communauté est largement comparable, et qu'il faudrait éviter, autant que possible, des règlements détaillés pour le déroulement des études. La Commission attire l'attention sur l'importance de maintenir la qualité de l'enseignement et de l'adopter courageusement au progrès scientifique dans les Etats membres. Dans ce but, la création de comités consultatifs pourrait s'avérer souhaitable.

2. - Déroulement des travaux des Conseils

La Commission a fait le point après les Conseils des finances (18 février) et affaires générales (4 mars) et discuté, sur la base d'un rapport de M. Lardinois les perspectives du prochain Conseil agricole qui avait été programmé pour les 11/12 mars. A ce propos, la présidence du Conseil confirme qu'elle a été saisie d'une demande de la part de la Grande-Bretagne pour le report de deux semaines de ce Conseil. A l'heure où cette note est rédigée, une décision de report n'a pas encore été prise.

A cet égard, le Porte-Parole a déclaré qu'il est compréhensible qu'un gouvernement qui vient d'entrer en fonction puisse disposer d'un certain délai pour étudier des dossiers, d'autant plus qu'il s'agit en l'occurrence d'une matière complexe. Toutefois, la Commission met une fois de plus l'accent sur la nécessité d'arriver à une solution pour le 1er avril 1974. Entretemps, M. Lardinois, après avoir vu en début de semaine M. Ertl à Bonn, rencontrera ce vendredi à Londres, le nouveau ministre de l'agriculture, M. Fred Peart.

./.

3. - Energie

Sur rapport de M. Simonet, la Commission a tenu une discussion générale sur l'état actuel des travaux en ce qui concerne la politique énergétique, en vue de préparer la première réunion du comité communautaire de l'énergie que M. Simonet préside aujourd'hui jeudi. Le but de la Commission est de définir une stratégie communautaire de l'énergie couvrant l'ensemble des actions envisagées : économie et conservation de l'énergie, développement des ressources communautaires nouvelles, programme communautaire de recherche, organisation du marché communautaire de l'énergie, politique extérieure vis-à-vis des pays producteurs et des autres consommateurs.

4. - Aide alimentaire

Sur proposition de M. Cheysson et de M. Lardinois, la Commission a adopté un mémorandum au Conseil sur la politique d'aide alimentaire de la Communauté. Elle y propose l'adoption d'un programme triennal d'aide alimentaire qui donne à la Communauté des possibilités croissantes d'intervention par des dons non seulement de céréales, mais de lait en poudre, de butteroil (beurre concentré) et de sucre. Une partie de ces interventions seraient faites dans le cadre du Programme alimentaire mondial des Nations-Unies. La hausse des prix des produits alimentaires de base, s'ajoutant à celle du pétrole, crée une situation dramatique pour de nombreux pays en voie de développement, ce qui rend indispensable des interventions généreuses des pays les plus riches, comme la Communauté et ses Etats membres.

M. Cheysson fera une conférence de presse à ce sujet lundi le 11 mars à 12 heures.

5. - A.P.C.

Sur proposition de M. Cheysson, la Commission a adopté des recommandations au Conseil pour la poursuite des négociations avec les Etats associables d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Il s'agit d'obtenir un complément de mandat de négociation, compte tenu des discussions qui se sont déroulées jusqu'en février et des vœux exprimés par les Etats associables lors de leur récente conférence à Addis-Abeba.

6. - Décision de la Commission contre Commercial solvants confirmée par la Cour de Justice

Le 14 décembre 1972, la Commission avait pris une décision en application de l'article 85 pour obliger les sociétés Commercial Solvants Corporation, New York, et Istituto Chemioterapico Italiano, Milan à mettre fin à un abus de position dominante, à savoir le refus de vendre à l'un des utilisateurs principaux, la firme italienne Zoja, la matière première pour la fabrication d'un important médicament anti-tuberculeux. Par cette décision, la Commission avait infligé aux destinataires une amende de 200.000 U.C. et imposé des astreintes par jour de retard dans l'exécution de la décision. En février 1973, les destinataires de la décision avaient introduit recours à la Cour de Justice. Le 6 mars 1974, la Cour a livré un arrêt dans cette affaire par laquelle elle rejette le recours, porte l'amende à 100.000 UC et met les frais du jugement à la charge des requérants. La Commission a pris note avec satisfaction de cet arrêt.

7. - Enfin, la Commission a tenu ce matin une courte séance sur la participation de la Commission à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations-Unies et a approuvé un projet de déclaration à présenter par la Commission, au cours du débat général. Après toilette, ce texte sera transmis la semaine prochaine au Coreper.

Amitiés

P.S. Pour le moment, pas de commentaires sur les décisions françaises en matière de prix agricoles

B. OLIVI